

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2016)
Heft: 2135

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

situation de fait est tolérée tant que la politique monétaire engendre les résultats escomptés par la société.

L'approche contractuelle pourrait représenter un bon substitut au conservatisme, lequel semble offrir une rente aux banquiers centraux en leur permettant de s'abriter derrière leur mandat. Cette approche, telle que développée par l'économiste [Carl Walsh](#) (1995) ne néglige pas la question des incitations. Elle limite l'indépendance de la banque centrale à la gestion des instruments et implique la responsabilité personnelle des dirigeants dans la mesure où leur sort est fortement

conditionné par les résultats de la politique monétaire. C'est pourquoi l'indépendance de la banque centrale sous forme contractuelle semble une voie prometteuse à explorer pour répondre à la contestation des décisions technocratiques.

Le [schéma contractuel](#) de la [Banque centrale de la Nouvelle-Zélande](#) pourrait servir de modèle: le gouverneur de la banque centrale est responsable des résultats de la politique monétaire. Il jouit d'une indépendance instrumentale entière. En revanche les objectifs de la politique monétaire sont définis en collaboration avec le ministre

des finances. En cas de mauvais résultats, le gouvernement qui doit rendre compte au parlement s'arroge le droit de changer temporairement l'orientation de la politique (procédure d'«*override*»). De même, le gouverneur peut voir sa rémunération et/ou le budget de l'institution révisés à la baisse, voire perdre son poste.

Ce modèle a au moins le mérite de ne pas conférer un statut de dieux de l'Olympe aux dirigeants de la banque centrale. Ils sont eux aussi des mortels. Et comme tels ils doivent rendre des comptes aux mortels qui pâtissent de leurs décisions.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour Kindle (ou autres liseuses) et applications pour tablette, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Schwyz met à plat le taux unique

http://www.sz.ch/documents/Regierungsprogramm_2016_2020.pdf
<https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/41558.pdf>
<http://www.nzz.ch/schweiz/mit-flat-rate-tax-aus-dem-nfa-loch-1.18643827>
<http://www.domainepublic.ch/articles/29790>
<http://www.domainepublic.ch/articles/26730>
http://www.sz.ch/documents/KA_16_16_Steuergesetzrevision.pdf
<http://www.sz.ch/documents/Steuergesetz1474803422268.pdf>